

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Date de convocation : 17 mars 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 23 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous les présidences successives de :

- M. Éric MOISAN, Maire sortant qui a procédé à l'installation des nouveaux conseillers municipaux et à la désignation du secrétaire de séance
- M. Jacky GILLET, Doyen d'âge qui a procédé au tirage au sort des assesseurs et à l'élection du maire
- Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire élue, qui a présidé la séance à la suite de son installation

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Mauricette DIRR, Laurence FIESCHI-MEGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Néant

Secrétaire de séance : Madame Malika TOUBLANC

CM 21.03.2026	Fixation du nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Délibération n° 2026-046
---------------	---	-----------------------------

Rapporteur : Gwenaëlle AOUTIN

Le renouvellement général des conseillers municipaux, intervenu en mars 2026, entraîne automatiquement le renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Jugon-les-Lacs.

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre d'administrateurs appelés à siéger au sein de cet établissement public administratif communal.

Le CCAS, présidé de droit par le Maire, est un acteur essentiel de la politique sociale locale. Son Conseil d'Administration est composé à parité de membres élus par le Conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Le nombre total d'administrateurs, hors Maire, doit être compris entre 8 (4 élus + 4 nommés) et 16 (8 élus + 8 nommés), conformément à l'article R. 123-7 du CASF.

Dans un souci d'efficacité et de représentativité, il est proposé de fixer ce nombre à 12 administrateurs, répartis comme suit :

- 6 membres élus par le Conseil municipal en son sein ;
- 6 membres nommés par le Maire, conformément à l'article L. 123-6 du CASF.

Cette proposition permet d'assurer un équilibre entre les différentes sensibilités locales tout en garantissant le bon fonctionnement du CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide,

- Que le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Jugon-les-Lacs est fixé à 12 membres, répartis comme suit :
 - 6 membres élus par le Conseil municipal en son sein ;
 - 6 membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Que les membres élus seront désignés par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, selon les modalités prévues par l'article R. 123-8 du CASF.
- Que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, notamment de la nomination des membres désignés parmi la société civile.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La Maire


Gwenaëlle AOUTIN

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 022-200056711-20260321-DE_2026_046-DE